

Pour ce numéro de printemps, quelques informations sur la vie communale et, vous en avez peut-être entendu parler, **le projet de création d'une commune nouvelle**. Le périmètre de la réflexion engagée intègre les villages de Busy, Vorges, Boussières, Abbans-Dessus, Abbans-Dessous, Thoraise et Torpes.

Les transferts de compétences programmés (eau et assainissement en 2018, 2020 au plus tard) ou ceux qui découleraient de l'évolution de la CAGB (urbanisme, voirie, défense incendie...) interrogent sur le devenir de nos communes. Leur évolution à elles aussi semble inéluctable. Peut-être vaut-il mieux prendre les devants que se voir imposer des choix.

La « carotte financière » est également un paramètre à prendre en compte. Plusieurs communes du Doubs ont déjà procédé à ces fusions.

Des commissions thématiques de réflexion intégrant des membres des conseils municipaux ont été mises en place et se dérouleront jusqu'au mois de juin, date à laquelle les conseils devront se prononcer s'ils ne veulent pas perdre le bénéfice financier de la fusion qui interviendrait alors au 1^{er} janvier 2017.

Les textes en vigueur ne prévoient pas que cette décision soit soumise à référendum. Des actions de communication seront entreprises afin de présenter le projet: feuillet d'information, réunions publiques.

Toujours à déplorer, les dépôts sauvages au bord des routes ou dans les bois. Si vous êtes témoins de tels agissements, merci de noter les numéros d'immatriculation des véhicules et de nous les communiquer.

Nouveaux compteurs Linky

Certains d'entre vous se sont émus du projet de déploiement des compteurs « intelligents » Linky par ERDF et ont invité le conseil municipal à s'y opposer sur le territoire de la commune.

Ces appréhensions sont nourries par des informations circulant sur le web.

Les opposants à ces compteurs pointent trois problèmes potentiels :

- celui de l'exposition aux ondes électromagnétiques ;
- celui d'un éventuel risque d'incendie provoqué par ces compteurs ;
- celui de l'atteinte à la vie privée des consommateurs.

Exposition aux ondes électromagnétiques : le Conseil d'État a estimé, en mars 2013, que « *les rayonnements électromagnétiques émis par [les compteurs Linky] n'excèdent ni les seuils fixés par décret (...) ni ceux admis par l'Organisation mondiale de la santé* ». Conclusions partagées par le Centre de recherches et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. L'Anses estime que ces rayonnements sont bien inférieurs à ceux des téléphone portables.

ERDF indique que cette technologie est déjà utilisée quotidiennement pour envoyer au ballon d'eau chaude le signal heures pleines, heures creuses dans 11 millions de foyers.

Risque d'incendie provoqué par ces compteurs : une analyse juridique diligentée par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) conclut que ce risque ne peut être sérieusement invoqué : « *Aucun élément circonstancié n'établit l'existence d'un risque, même incertain, d'incendie, de nature à justifier l'adoption de mesures de précautions* ».

Atteinte à la vie privée des consommateurs : l'étude souligne qu'il a été « *très tôt pointé du doigt* » y compris par la Commission européenne, et que « *le législateur a alors adopté des mesures visant à encadrer la communication des données personnelles et assurer leur confidentialité* ».

En conclusion, le cabinet d'avocats déconseille fortement aux maires de prendre des arrêtés empêchant l'installation de ces nouveaux compteurs, considérant :

- que la responsabilité de la commune ne saurait être recherchée en cas de problème liés à leur utilisation,
- qu'un tel arrêté serait considéré comme une faute contractuelle puisqu'il empêcherait ERDF d'exécuter son service dans les conditions prévues par la loi sur la transition énergétique de 2015.

C'est à cet avis que le conseil municipal s'est rangé.

Rénovation du Monument aux Morts.

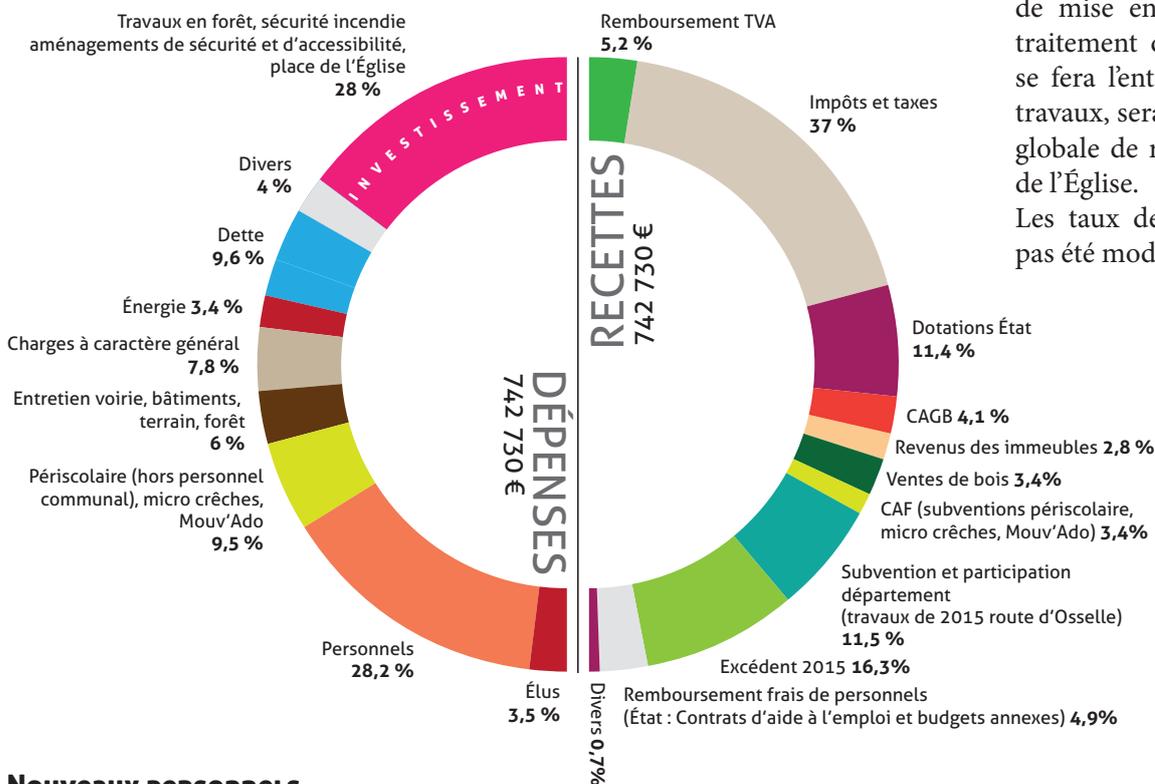
L'Architecte des bâtiments de France a rendu un avis négatif sur le projet. Il ne s'est pas prononcé sur le fond mais sur la forme, considérant que ce projet, de par sa « modernité », ne pouvait être implanté à proximité du château.

Dont acte.

Nous nous orientons maintenant vers une réflexion pour l'aménagement de la place de l'Église.

BUDGETS

EAU : les tarifs sont inchangés. En 2016, le renouvellement de la liaison village-hameau de la Piroulette est programmée. En fonction du montant des aides, les travaux se dérouleront sur 1 ou 2 exercices.



Nouveaux personnels

Bienvenue à Stéphane et Joël, embauchés dans le cadre de CAE (contrats d'aide à l'emploi). Ils interviendront à raison de 20h/semaine. Stéphane aura en charge les espaces verts et Joël interviendra plus spécifiquement pour la mise en conformité de nos bâtiments au regard de l'accessibilité.

INSCRIPTIONS DES ENFANTS À L'ÉCOLE

Elles se feront désormais à la mairie dès que le logiciel BASE ELEVE de l'académie sera opérationnel. Les dates d'inscriptions seront communiquées dans le prochain bulletin et sur les panneaux d'information.

CONTACTS MAIRIE

03 81 58 65 61
mairietorpes@torpes.fr

WWW.TORPES.FR

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Lundi et jeudi : 9 h / 12 h
Mercredi et vendredi : 14 h / 18 h
Permanence du maire
Mardi et jeudi : 16h / 18 h 30
Samedi matin sur RDV.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

ASSAINISSEMENT : tarifs inchangés également. L'extension du réseau séparatif de la place de l'Église à l'extrémité de la rue du Château est à l'étude.

GÉNÉRAL : retracé dans les grandes lignes dans le schéma ci-dessous, il fait apparaître une capacité d'investissement de l'ordre de 207 000 €

Côté sécurité piétons, des ralentisseurs de type coussins berlinois seront installés route d'Osselle (à proximité de la sortie des écoles) et dans le centre du village. À noter qu'une zone 30 km/h englobera les rues du Centre et du Château, zone où les piétons auront la priorité sur les véhicules.

Au programme également, la 1^{re} tranche de mise en accessibilité des ERP. Le traitement du parvis de la mairie, où se fera l'entrée du public à l'issue des travaux, sera intégré dans une réflexion globale de réaménagement de la place de l'Église.

Les taux des taxes communales n'ont pas été modifiés.

BACS GRIS ET JAUNES

Ils nous rendent bien service mais ne sont pas vraiment des éléments de décors urbains !

Merci donc de ne pas les laisser en bord de rue ou de route entre deux ramassages.

Enlèvement O.M.

Pour des raisons de sécurité, les camions benne ne doivent pas effectuer de marche arrière lors du ramassage des poubelles. Les secteurs qui posent problème ont été identifiés par les services de la CAGB : essentiellement les rues en impasse (nombreuses !). Là où la commune dispose du foncier et si le terrain s'y prête, des espaces de retournement seront aménagés.

Les riverains des autres rues en impasse seront visités par les personnels techniques de la CAGB d'ici fin juin pour communication de la marche à suivre.

Recrutement de personnel

Laetitia Boileau, responsable des Francas, recherche des encadrants pour les temps de restauration scolaire, TAP et périscolaire du soir.

Contact : francastorpes@gmail.com
Tel. : 03 81 58 40 19

FÊTE DE LA MUSIQUE.

Pour préparer la Fête de la musique qui aura lieu samedi 18 juin à Torpes, Marina donne RDV à tous les jeunes qui souhaitent jouer de la musique, le mardi 26 avril à 20h à la Salle des Associations (salle au RDC de la mairie, côté secrétariat).

Objectif : s'organiser, faire un programme, jouer ensemble... dans la bonne humeur !

Contacts :

marechalmarina@yahoo.fr

ARTISANS, COMMERÇANTS

Nous envisageons pour la prochaine édition de ce bulletin de recenser l'ensemble des artisans, commerçants de la commune au travers d'un « carnet d'adresses ». **Pour ceux qui souhaitent y figurer, merci de nous retourner (par mail ou par courrier) les renseignements les concernant : nom, activité, adresse, tel et/ou adresse mail etc.**